

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL
TENUE LE 5 SEPTEMBRE 2017 À 19 H 30
À LA SALLE COMMUNAUTAIRE LE BIVOUCAC**

Sont présents : Monsieur Jean Laliberté, maire

Madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Pierre Hallé, conseiller, district n° 1

Jim O'Brien, conseiller, district n° 2

Michael Tuppert, conseiller, district n° 3

Hélène Thibault, conseillère, district n° 4

Jean Perron, conseiller, district n° 5

Marcel Gaumond, conseiller, district n° 6

Sont également présents : Monsieur Jacques Arsenault, directeur général et greffier

Madame Céline Gilbert, secrétaire de direction et greffière adjointe

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

1. ORDRE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. PROCÈS-VERBAUX

2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} août 2017

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes)

4. CORRESPONDANCE

4.1 Liste de la correspondance du mois d'août 2017

5. GESTION DES FINANCES

5.1 Dépôt du rapport budgétaire au 31 août 2017

5.2 Adoption des comptes à payer au 31 août 2017

5.3 Paiement du solde du règlement d'emprunt numéro 97-01-5325 / 32 100 \$

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du Règlement sur les PIIA

6.2 Adoption d'une Politique de gestion de la dette à long terme

6.3 Adoption de la Politique municipale des aînés et de son plan d'action

6.4 Mandat d'honoraires professionnels / Représentation de la Ville auprès du Tribunal administratif du Québec / BCF, Avocats d'affaires s.e.n.c.r.l.

6.5 Octroi de contrat / Rénovation des finis extérieurs de l'hôtel de ville

6.6 Désignation de personnes / Application de la Loi et des règlements sur la gestion des cours d'eau

6.7 Participation au congrès de la Fédération québécoise des municipalités

6.8 Délégation d'un élu / Assemblée générale 2017 de la Fédération québécoise des municipalités

6.9 Modification au poste de technicienne en loisirs

6.10 Autorisation de signature / Acquisition du lot numéro 4 745 062 / Hydro-Québec

6.11 Autorisation d'implanter un puits artésien dans la servitude de la Ville / 15, rue de la Tourelle

7. PARTIE INFORMATIVE

8. DÉPÔT DE DOCUMENTS

9. AFFAIRES DIVERSES

10. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

135-09-2017

1. **ORDRE DU JOUR**
- 1.1 **Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé, avec l'ajout des points suivants :

- 6.12 *Octroi de contrat / Reconstruction du poste de pompage principal d'eaux usées*
- 6.13 *Octroi de contrat / Installation d'un débitmètre / Secteur du Domaine de la Rivière-aux-Pins*
- 6.14 *Modification d'une condition à la demande de permis du 6, rue des Catamarans*

136-09-2017

2. **PROCÈS-VERBAUX**
- 2.1 **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} août 2017**

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gaumont
APPUYÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} août 2017 tel que déposé;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer.

3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 MINUTES)**

À 19 h 33, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée portant uniquement sur le procès-verbal approuvé lors de cette séance.

Aucune question n'est soulevée.

Fin de la première période de questions à 19 h 33.

4. **CORRESPONDANCE**
- 4.1 **Liste de la correspondance du mois d'août 2017**

Le directeur général dépose la liste de la correspondance du mois d'août 2017 et invite les membres du conseil à la consulter.

5. **GESTION DES FINANCES**
- 5.1 **Dépôt du rapport budgétaire au 31 août 2017**

Le directeur général dépose aux membres du conseil municipal le rapport budgétaire au 31 août 2017 et les invite à le consulter.

137-09-2017

5.2 Adoption des comptes à payer au 31 août 2017

Le directeur général dépose, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer au 31 août 2017 totalisant 531 220,93 \$.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter la liste des comptes à payer au 31 août 2017 totalisant une somme de 531 220,93 \$, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme si elle était ici tout au long reproduite.

138-09-2017

5.3 Paiement du solde du règlement d'emprunt numéro 97-01-5325 / 32 100 \$

ATTENDU le refinancement à faire du solde du règlement d'emprunt numéro 97-01-5325, soit un montant de 32 100 \$;

ATTENDU les sommes disponibles au surplus non affecté;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De défrayer le solde de 32 100 \$ du règlement d'emprunt numéro 97-01-5325 à même le surplus non affecté de la Ville.

6. AFFAIRES COURANTES

139-09-2017

6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du Règlement sur les PIIA

ATTENDU QUE les demandes de permis assujetties au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ont été analysées lors de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 24 août 2017;

ATTENDU le tableau-synthèse déposé en date du même jour et annexé au présent procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal fasse siennes les recommandations et conditions du CCU apparaissant au tableau et accepte les demandes de permis déposées en vertu du PIIA recommandées par le CCU figurant à ce même tableau;

QUE l'inspecteur en bâtiments et environnement soit autorisé à émettre les permis, conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

140-09-2017

6.2 Adoption d'une Politique de gestion de la dette à long terme

ATTENDU QUE le conseil municipal accorde une attention particulière à l'endettement de la municipalité;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite maintenir l'endettement de la Ville à un niveau raisonnable afin d'offrir des services de qualité à la population;

ATTENDU QUE la Ville souhaite se doter d'un guide facilitant la prise de décisions et permettant de définir un cadre de références pour l'utilisation de son financement externe;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter une *Politique de gestion de la dette à long terme*, laquelle est jointe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et valoir comme si elle était ici tout au long reproduite.

141-09-2017

6.3 Adoption de la Politique municipale des aînés et de son plan d'action

ATTENDU QUE le conseil municipal est soucieux de la qualité de vie sur son territoire;

ATTENDU QU'il souhaite offrir un milieu de vie correspondant aux besoins de la population aînée en favorisant leur participation et en contribuant à leur bien-être au sein de la communauté;

ATTENDU QUE la Ville a émis la volonté de devenir une Municipalité amie des aînés (MADA);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gaumont
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter une *Politique municipale des aînés* ainsi que son plan d'action, lesquels sont joints au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et valoir comme s'ils étaient ici tout au long reproduits.

142-09-2017

6.4 Mandat d'honoraires professionnels / Représentation de la Ville auprès du Tribunal administratif du Québec / BCF, Avocats d'affaires s.e.n.c.r.l.

ATTENDU la requête déposée au Tribunal administratif du Québec concernant la propriété sise au 46, rue des Catamarans à Fossambault-sur-le-Lac;

ATTENDU QU'il y a lieu que la Ville soit représentée lors de l'audience du recours devant le Tribunal administratif du Québec;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE mandater la firme *BCF, Avocats d'affaires s.e.n.c.r.l.* pour représenter la Ville à toutes fins nécessaires dans le dossier de contestation de la valeur au rôle d'évaluation 2017-2018-2019 de la propriété visée;

QUE cette dépense soit financée à même le budget de fonctionnement de l'année pour laquelle la dépense est effectuée.

143-09-2017

6.5 Octroi de contrat / Rénovation des finis extérieurs de l'hôtel de ville

ATTENDU l'appel d'offres publié sur le site du SEAO et dans le journal *Constructo* pour des travaux de rénovation des finis extérieurs de l'hôtel de ville;

ATTENDU les soumissions reçues en date du 31 août 2017;

ATTENDU l'analyse des soumissions et les recommandations reçues de la firme *Boucher & Lachance* architectes, datées du 31 août 2017;

ATTENDU les recommandations du comité de sélection datées du 1^{er} septembre 2017;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE mandater la firme *Constructions Envergure inc.* pour effectuer les travaux de rénovation des finis extérieurs de l'hôtel de ville au coût de 122 635,35 \$ plus taxes applicables, et ce, conformément au bordereau de soumission et cahier des charges.

QUE cette dépense soit financée à même le surplus affecté et non affecté.

144-09-2017

6.6 Désignation de personnes / Application de la Loi et des règlements sur la gestion des cours d'eau

ATTENDU QUE la MRC de La Jacques-Cartier s'est vu confier la compétence exclusive des cours d'eau de son territoire en vertu des articles 103 à 109 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.Q. 2005, chapitre 6), en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006;

ATTENDU QUE l'article 105 de cette Loi impose à la MRC « de réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens »;

ATTENDU QUE la MRC de La Jacques-Cartier ne dispose ni du personnel, ni de l'équipement, ni de l'expertise nécessaires à l'application de ces dispositions étant donné que la gestion des cours d'eau nécessite l'expertise de professionnels dans ce domaine, qu'ils soient ingénieurs ou hydrologues;

ATTENDU QUE l'article 105 de cette Loi permet aux MRC d'identifier les personnes responsables de l'application de la Loi et des règlements portant sur la gestion des cours d'eau municipaux;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 108 de la Loi sur les compétences municipales, une MRC peut confier aux municipalités locales, par entente, l'application des règlements, le recouvrement des créances et la gestion des travaux relatifs aux cours d'eau;

ATTENDU QUE par sa résolution numéro 87-05-2013, la Ville de Fossambault-sur-le-Lac avait désigné messieurs Louis Montgrain et Rémi Côté à titre de personnes désignées pour l'application de la Loi et des règlements portant sur la gestion des cours d'eau municipaux, et que ces derniers ne sont plus à l'emploi de la Ville;

ATTENDU QU'il y a lieu de désigner de nouvelles personnes responsables de l'application de cette Loi;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE nommer messieurs Charles Tremblay et Jean-Sébastien Joly, respectivement directeur et inspecteur en bâtiments et environnement du Service de l'urbanisme, à titre de personnes désignées par la Ville de Fossambault-sur-le-Lac, pour l'application de la Loi et des règlements portant sur la gestion des cours d'eau municipaux;

D'informer la MRC de La Jacques-Cartier de ce choix.

Cette résolution abroge la résolution numéro 87-05-2013 du 7 mai 2013.

145-09-2017

6.7 Participation au congrès de la Fédération québécoise des municipalités

ATTENDU QUE le congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités se tiendra du 26 au 30 septembre 2017;

ATTENDU QUE le maire de Fossambault-sur-le-Lac, M. Jean Laliberté, ne sera pas présent au congrès 2017 de la Fédération québécoise des municipalités;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite être représenté à ce congrès;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder aux inscriptions nécessaires;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la conseillère et mairesse suppléante, Mme Hélène Thibault, et le directeur général, M. Jacques Arseneault, à assister aux assises annuelles 2017 de la Fédération québécoise des municipalités;

QUE les dépenses relatives à cette participation soient financées à même le budget d'opération 2017.

146-09-2017

6.8 Délégation d'un élu / Assemblée générale 2017 de la Fédération québécoise des municipalités

ATTENDU QUE le maire de Fossambault-sur-le-Lac, M. Jean Laliberté, ne sera pas présent au congrès 2017 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

ATTENDU QU'il est de la volonté du conseil municipal de déléguer un conseiller en lieu et place du maire lors des assises annuelles 2017 de la FQM;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De déléguer le conseiller M. Jean Perron, à titre de représentant de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac, à l'assemblée générale de la FQM qui sera tenue lors du congrès 2017.

147-09-2017

6.9 Modification au poste de technicienne en loisirs

ATTENDU la recrudescence des activités et le grand volume de travail à accomplir au niveau du Service des loisirs, culture et vie communautaire;

ATTENDU QUE dans le but d'atteindre les objectifs du service et d'offrir des activités de qualité, le conseil municipal souhaite augmenter la période de travail de la technicienne en loisirs déjà en poste;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le statut du poste actuel de technicienne en loisirs;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac modifie le poste saisonnier de madame Ann-Julie Lamarre pour un poste permanent, et ce, à compter du 5 septembre 2017.

148-09-2017

6.10 Autorisation de signature / Acquisition du lot numéro 4 745 062 / Hydro-Québec

ATTENDU QUE la Ville souhaite faire l'acquisition du lot numéro 4 745 062;

ATTENDU le document d'offre d'achat présenté par Hydro-Québec;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gaumont
APPUYÉ par le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'acquérir l'immeuble connu comme étant le lot numéro 4 745 062, et ce, au montant de 2 600 \$ plus taxes applicables;

D'autoriser le maire et le directeur général à signer tout document à cet effet;

QUE les frais inhérents à la transaction soient à la charge de la Ville;

QUE cette dépense soit financée à même le surplus non affecté.

149-09-2017

6.11 Autorisation d'implanter un puits artésien dans la servitude de la Ville / 15, rue de la Tourelle

ATTENDU QUE le puits artésien actuel localisé au 15, rue de la Tourelle a connu des défaillances sérieuses au cours des derniers mois;

ATTENDU QUE pour corriger la situation, un nouveau puits artésien doit être installé à l'intérieur d'une servitude de 10 mètres que la Ville possède en bordure du terrain du 15, rue de la Tourelle afin de permettre l'écoulement de l'eau de surface;

ATTENDU QUE la Ville désire donner son accord à ce que le puits artésien soit installé dans ladite servitude;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Ville autorise les propriétaires du 15, rue de la Tourelle, à déposer une demande pour l'implantation d'un puits à l'intérieur de sa servitude;

QUE le puits devra se situer à une distance minimale de 2,5 mètres de la conduite pluviale;

QU'en cas de quelconque intervention par les services de la Ville à l'intérieur de cette servitude, cette dernière ne pourra être tenue responsable de l'état du puits.

150-09-2017

6.12 Octroi de contrat / Reconstruction du poste de pompage principal d'eaux usées

ATTENDU l'appel d'offres publié sur le site du SEAO et dans le journal Constructo pour des travaux de reconstruction du poste de pompage principal d'eaux usées;

ATTENDU les soumissions reçues en date du 31 août 2017;

ATTENDU l'analyse des soumissions et les recommandations reçues de la firme CIMA+, datées du 5 septembre 2017;

ATTENDU les recommandations du comité de sélection datées du 5 septembre 2017;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE mandater la firme Les Excavations Lafontaine Inc. pour effectuer les travaux de reconstruction du poste de pompage principal d'eaux usées au coût de 3 865 849,80 \$ plus taxes applicables, et ce, conformément au bordereau de soumission et cahier des charges.

QUE cette dépense soit financée à même le Règlement d'emprunt numéro 11290-2017 et le surplus non affecté.

151-09-2017

6.13 Octroi de contrat / Installation d'un débitmètre / Secteur du Domaine de la Rivière-aux-Pins

ATTENDU l'appel d'offres publié sur le site du SEAO pour l'installation d'un débitmètre dans le secteur du Domaine de la Rivière-aux-Pins (DRAP);

ATTENDU les soumissions reçues en date du 31 août 2017;

ATTENDU l'analyse des soumissions et les recommandations reçues de la firme CIMA+, datées du 5 septembre 2017;

ATTENDU les recommandations du comité de sélection datées du 5 septembre 2017;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gaumont
APPUYÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE mandater la firme Excavation ETR Inc. pour effectuer les travaux d'installation d'un débitmètre dans le secteur du DRAP au coût de 74 989 \$ plus taxes applicables, et ce, conformément au bordereau de soumission et cahier des charges.

QUE cette dépense soit financée à même le surplus affecté et non affecté.

152-09-2017

6.14 Modification d'une condition à la demande de permis du 6, rue des Catamarans

ATTENDU les nouveaux éléments apportés au conseil municipal en regard de la demande de permis du 6, rue des Catamarans;

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'accord pour modifier sa décision relativement au changement de matériau du revêtement de toiture de la galerie;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal autorise la pose de bardeau d'asphalte sur la toiture de la galerie d'une couleur s'harmonisant avec la résidence.

7. PARTIE INFORMATIVE

Monsieur le Maire informe la population sur les sujets suivants :

Chapelle Notre-Dame-de-Liesse

La Chapelle Notre-Dame-de-Liesse tiendra sa dernière messe de la saison le dimanche 10 septembre à 10 h 30.

Abaissement du niveau du lac

Le Centre d'expertise hydrique du Québec, gestionnaire du barrage de Duchesnay, procédera à l'abaissement progressif du niveau d'eau du lac Saint-Joseph à partir du dimanche 17 septembre et devrait se terminer le 31 octobre. Par la suite, le niveau d'eau sera remonté à son niveau normal. Il est important de considérer cette information pour la sortie des embarcations.

Enlèvement des bouées / Marina-à-Tangons, secteur du Quai / des Dériveurs

En préparation de la fin de la période estivale 2017, les utilisateurs de la Marina-à-Tangons devront retirer leur embarcation au plus tard le 30 septembre 2017.

Retrait du Quai de la 4^e Avenue

En prévision de la saison hivernale, le Quai de la 4^e Avenue sera retiré le 18 ou le 19 septembre prochain, selon la température.

Rentrée scolaire

Avec la rentrée scolaire, les automobilistes doivent redoubler de prudence devant les autobus scolaires afin que les enfants puissent circuler en toute sécurité.

Journal « L'Entre-Guillemets »

La prochaine édition du journal « L'Entre-Guillemets » paraîtra la 18 septembre prochain.

8. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun document.

9. AFFAIRES DIVERSES

Aucun point.

10. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

À 20 h, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur :

1. Le projet de réfection de la salle communautaire Le Bivouac.
2. La possibilité que la Ville cède à la Corporation nautique de Fossambault (CNF) le terrain situé à l'arrière de l'hôtel de ville.

Fin de la seconde période de questions à 20 h 20.

153-09-2017

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de fermer cette session.

Le président lève l'assemblée à 20 h 20.

Jean Laliberté, maire

Jacques Arsenault, greffier